

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 23S0021 - Avenant 2 - Marché subséquent d'études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la partie sud du Boulevard Van Gogh et le pont des sciences

N° : VA_DEC2024_401
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2°, R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure l'avenant n°2 marché subséquent « étude d'œuvre pour l'aménagement de la partie sud du Boulevard Van Gogh et pour le pont des Sciences », Marché subséquent fondé sur l'accord cadre n° 2015-ENU020., avec la société ZCCS située à PARIS (75010) pour un montant HT de 7770 €
Le marché dont la désignation précède, est modifié pour le rajout des prestations de fontainier:

Objet des prestations	
Elaboration d'un dossier AVP	
Elaboration du dossier PRO	3 880,00 €
ACT (y compris réalisation du dossier de DCE)	1 330,00 €
VISA	555,00 €
DET	1 575,00 €
AOR	360,00 €
Assistance mise en gestion	
Total	7 700 € HT soit 9 240 € TTC

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Imputation budgétaire : 2031.518.20160110 CVILLE

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.3.1 Aménagement, urbanisme et promotion immobilière

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 2 juillet 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204151-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 10 juillet 2024